



*Lycée Enoch Olinga*

Maternelle – Primaire – Collège – Lycée

B.P. 366 Niamey Niger

Tél. : 21 76 67 38 – 94 95 98 72

lycee.enoch.olinga@gmail.com

## **Politique d'évaluation du Lycée Enoch Olinga**

Date de publication : septembre 2018

Date prévue de 1<sup>ère</sup> révision : septembre 2019

### **Préambule :**

Ce document a été rédigé dans le cadre de notre préparation de la mise en œuvre du Programme du Diplôme du Baccalauréat International® (IB). Il reprend notre politique d'évaluation, pour l'ensemble de notre établissement pour les classes de la maternelle à la classe seconde qui suivent actuellement le programme français, et pour la première et la deuxième année du Programme du Diplôme du Baccalauréat, qui correspondent aux classes de Premières et Terminales.

Ce document sera mis régulièrement à jour en fonction de l'évolution de nos programmes d'étude, en particulier au fur et mesure de la mise en œuvre des différents programmes de l'IB.

Le mode d'évaluation utilisé par l'IB est critérié et non pas normatif, cela veut dire que le travail des élèves est jugé par rapport à des critères d'évaluation définis et non par rapport au travail des autres élèves. Le document « Principes et pratiques d'évaluation au Programme du diplôme » disponible au lycée auprès du Coordinateur du Programme contient des renseignements détaillés sur l'évaluation dans le cadre du Programme du diplôme.

### **I) Notre approche et philosophie d'évaluation :**

Le lycée Enoch Olinga a à cœur la réussite de chaque élève et tient compte des difficultés qu'il peut avoir dans telle ou telle matière pour lui apporter une aide appropriée, dans la mesure où l'élève est de bonne volonté et est prêt à fournir le travail nécessaire.

L'évaluation est en cela un outil puissant pour permettre à chaque élève de progresser dans son apprentissage : elle permet aussi bien à l'apprenant qu'à l'enseignant d'évaluer le chemin parcouru, les connaissances acquises, les points forts sur lesquels s'appuyer et les points faibles à renforcer. C'est aussi le rôle de l'évaluation de déterminer les conditions de passage d'un élève d'un niveau à un niveau supérieur, et aussi de préparer le processus de l'orientation et du choix des matières pour le programme du diplôme du Baccalauréat International.

Notre politique d'évaluation est basée sur deux types d'évaluations, qui tout en se complétant ont des objectifs distincts, les évaluations formatives et les évaluations sommatives.

**Les évaluations formatives :** Menées de manière régulière elles auront pour objectif principal de permettre à l'apprenant de progresser dans son apprentissage, par l'encouragement, le constat de ses progrès et la mise en évidence de ses points faibles à renforcer. Ces évaluations sont également notées et interviennent dans la note finale de chaque matière pour un pourcentage allant de 20% à 50% selon les matières et les niveaux.

Une diversité de moyens est mise au service de l'évaluation formative : en plus des évaluations sous forme d'interrogations, de QCM, devoirs sur table ou devoirs de maison, il s'agira d'exposés, de comptes rendus de lecture, de recherches menées par l'élève, d'expériences menées au laboratoire, ou de la participation de l'élève aux débats organisés lors des cours.

Il est à souligner aussi ici que le rôle de l'enseignant est primordial pour la réussite de ces évaluations, à travers la correction, les remarques et les conseils qu'il aura à prodiguer pour assurer de l'aspect formatif, enrichissant et motivant de ces évaluations.

En ce qui concerne les travaux personnels à effectuer en dehors des heures de cours, Il est demandé à chaque enfant de travailler de manière régulière et constante chez lui pour

compléter ce qu'il fait en classe. Un enfant ne pourra réussir s'il n'étudie pas de façon régulière et appliquée à la maison. Différents types de travaux sont donnés et chaque élève doit noter dans son cahier de texte les devoirs à faire par matière pour chaque jour. Le suivi régulier des parents est demandé pour chaque élève.

**Les évaluations sommatives :** elles ont pour objectif de déterminer le plus équitablement possible le niveau atteint par l'élève à un moment donné dans une matière donnée. Les notes obtenues dans ces évaluations interviennent pour 50% à 80% dans la note finale de la matière.

**Evaluations internes et externes :** Les évaluations peuvent être de natures internes (corrigées au sein de l'établissement) ou externes (corrigées par une institution externe à l'établissement).

Dans l'état actuel, toutes nos évaluations, de la maternelle à la classe de seconde sont de nature interne, sauf en ce qui concerne le Diplôme National du Brevet français, qui est présenté par nos élèves au centre d'examen du Lycée La Fontaine.

L'évaluation interne des élèves est basée d'une part sur le contrôle continu. A cet effet pour chaque grand chapitre ou thème du cours (couvrant donc une période, soit environ 7 semaines), interviendront au moins deux devoirs sur table notés sur 20 ou plus, complétés de QCM ou de courtes interrogations notées sur 5 ou 10, d'exposés individuels ou en petits groupes, de comptes rendus de lecture, de recherches menées par l'élève et d'expériences menées au laboratoire. Ces contrôles, doivent être corrigés et rendus dans un délai n'excédant pas une semaine, de manière à ce qu'elles puissent avoir aussi une valeur formative pour les élèves. Normalement, avec un système de correction et de notation équilibré, il est attendu que la moyenne trimestrielle, obtenue par ce système de contrôle continu, reflète le niveau de chaque élève, et les appréciations qui seront portées par l'enseignant sur le bulletin trimestriel pourront être établies sur la base de ces notes, et du comportement de l'élève.

Par ailleurs, il est institué, en fin de chaque trimestre, un devoir sur table en condition d'examen, portant sur l'ensemble des notions vues lors du trimestre, avec anonymat des copies et des corrections. Il est attendu que globalement le niveau des notes obtenues par les élèves lors de ces examens de fin de trimestre concorde avec le niveau des moyennes en contrôle continu. En cas d'écart notable (soit pour l'ensemble de la classe, soit pour un élève particulier), l'enseignant concerné examinera avec la direction l'origine du problème, pour y remédier. Pour chaque matière, ces notes d'examens de fin de trimestre interviendront pour 50% dans la moyenne trimestrielle de l'élève dans cette matière.

Pour les classes du Diplôme du Baccalauréat, en plus des évaluations décrites ci-dessus, des évaluations internes spécifiques auront lieu et interviendront pour environ 20% de la note finale de l'examen du diplôme de l'IB. La correction de ces évaluations faites en interne seront systématiquement soumis de manière aléatoire à une modération par cette même organisation.

## **II) Conseils de classe et passage en classe supérieure**

### **Les bulletins trimestriels de notes**

Des bulletins de notes sont établis chaque trimestre, à partir des notes d'évaluations internes. Pour chaque matière, les notes d'examens de fin de trimestre interviendront pour 50% dans la moyenne trimestrielle de l'élève dans cette matière.

Ces bulletins comportent aussi des notes de simulation brevet ou baccalauréat, selon le cas, qui interviennent dans les décisions de passage. Actuellement ces notes sont données sur un barème de 1 à 20. A compter de la mise en œuvre du programme du diplôme de l'IB les notes de simulation du baccalauréat seront exprimées pour chaque matière selon un barème de 1 à 7, selon les critères de notation de l'IB.

Pour les élèves inscrits au programme du diplôme de l'IB, trois bulletins trimestriels seront établis en première année et seulement deux en deuxième année. Sur le deuxième bulletin de

la seconde année du programme la note de simulation sera remplacée par « la note finale prédite pour chaque matière », en sachant que cette note finale prédite est déterminante dans l'admission pour certaines universités, notamment au Canada.

En plus des exemplaires papier remis aux parents chaque trimestre tous les bulletins des élèves sont conservés sous format numérique.

### **Les conseils de classe**

Un conseil de classe est tenu chaque fin de trimestre, auquel participent tous les professeurs, le proviseur ou son représentant, le Coordinateur du Programme de Développement des Capacités ou du Programme du Diplôme IB, les représentants des élèves et les représentants des parents d'élèves.

Le conseil de classe a pour but d'évaluer les résultats de la classe dans son ensemble ainsi que de chaque enfant en particulier. C'est lors du conseil de classe que sont discutés les moyens tant pour féliciter et récompenser les élèves méritants, que pour encourager les progrès des élèves et trouver les solutions pour les élèves en difficulté. Tous les représentants contribuent à aider à analyser les résultats et à trouver des solutions adéquates.

Au primaire, le conseil regroupe la direction, le Coordinateur du Programme de Développement des Capacités, et l'ensemble des enseignants.

### **Passage en classe supérieure et présentation aux examens**

Le passage en classe supérieure est décidé lors du dernier conseil de classe de l'année. Il dépend tant des résultats académiques et des efforts fournis par l'élève que du comportement de l'élève dans son ensemble.

Au collège et au lycée les bulletins trimestriels comportent deux notes de moyenne : une moyenne générale sans coefficients sur les matières, et une moyenne simulation brevet (pour le collège) ou de simulation baccalauréat (pour la classe de seconde) prenant en compte les coefficients des examens du brevet ou le choix des matières du baccalauréat au niveau moyen ou supérieur.

Les moyennes demandées pour le passage en classe supérieure sont les suivantes :

	<b>Moyenne</b>	<b>Autre exigence</b>
<b>Primaire</b>	5/10	Moyenne 5/10 en Français et en Maths
<b>Secondaire</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Simulation examen (brevet ou bac)</b>
<b>6<sup>ème</sup></b>	12	11
<b>5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup></b>	11	10
<b>3<sup>ème</sup></b>	Obtention du brevet (ou à défaut 11 de moyenne simulation brevet au 3 <sup>ème</sup> trimestre), et, pour l'orientation en seconde générale, au moins 10 de moyenne annuelle simulation brevet.	
<b>2<sup>nde</sup></b>	Orientation de l'élève selon procédure décrite ci-après au paragraphe IV.	

Pour pouvoir être inscrits aux épreuves du brevet, les élèves de 3<sup>ème</sup> devront avoir la moyenne simulation brevet au premier trimestre ou, à défaut, la moyenne à l'épreuve de brevet blanc organisée en décembre. Pour les élèves n'ayant pas présenté le brevet, la condition de passage en seconde générale sera l'obtention d'un minimum de 11 de moyenne simulation brevet.

Pour tous les niveaux, le conseil pourra décider de permettre le passage d'un élève sous la condition d'un test pour une ou plusieurs matières particulières à la rentrée après les congés d'été.

### III) Evaluations dans le cadre du programme du diplôme du Baccalauréat International :

Il y a lieu de rappeler ici que l'IB prend très au sérieux la pratique de l'honnêteté en milieu scolaire et académique, et l'attention des parents et des élèves est attiré sur le fait que toute tricherie et toute conduite allant à l'encontre de l'honnêteté académique expose à des sanctions décrit dans notre document de « Politique d'intégrité intellectuelle ».

Il est demandé aux élèves et aux parents de se familiariser avec le Programme du Diplôme, en se rendant sur le site de l'IB à l'adresse suivante :

<https://www.ibo.org/fr/programmes/diploma-programme/what-is-the-dp/>

Une description plus précise du règlement général du programme du diplôme de l'IB pourra être trouvée dans le document « *Règlement général du Programme du diplôme (septembre 2016)* », consultable au Lycée auprès du Coordinateur du DP.

**Les paragraphes ci-dessous sont extraits du site de l'IB, à l'adresse suivante :**

<https://www.ibo.org/fr/programmes/diploma-programme/curriculum/>

*Le programme d'études du diplôme du Baccalauréat International est constitué du tronc commun et de six groupes de matières.*

*Le tronc commun, qui se compose de trois éléments, vise à élargir l'expérience éducative des élèves et à les encourager à appliquer leurs connaissances et compétences.*

*Ces éléments sont les suivants :*

- ***La théorie de la connaissance*** (TdC), qui amène les élèves à réfléchir sur la nature de la connaissance et à examiner comment nous connaissons ce que nous affirmons connaître.
- ***Le mémoire***, qui permet aux élèves de mener une recherche personnelle et indépendante culminant en un travail écrit de 4 000 mots.
- ***Le programme créativité, action, service***, dans le cadre duquel les élèves accomplissent un projet portant sur ces trois concepts.

*Les six groupes de matières sont indiqués ci-dessous.*

- *Études en langue et littérature*
- *Acquisition de langues*
- *Individus et sociétés*
- *Sciences*
- *Mathématiques*
- *Arts*

*Différentes matières sont proposées dans chaque groupe.*

*Les élèves du Programme du diplôme choisissent une matière dans chacun des cinq premiers groupes et une matière supplémentaire qui peut être soit une matière artistique du groupe 6, soit une deuxième matière sélectionnée dans les groupes 1 à 5.*

*Certaines matières seront présentées au niveau supérieur (NS), alors que d'autres le seront au niveau moyen (NM). Les cours du NS et du NM ont des envergures différentes, mais sont évalués en fonction des mêmes descripteurs de niveaux. Toutefois, les élèves du NS doivent faire appel à un ensemble de connaissances ainsi qu'à des compréhensions et des compétences plus variées.*

*Chaque élève doit étudier trois matières au NS au minimum et quatre au maximum, les autres devant être étudiées au NM.*

*Les matières du NM nécessitent 150 heures d'enseignement, alors que celles du NS totalisent 240 heures d'enseignement.*

**Les paragraphes ci-dessous sont extraits du site de l'IB, à l'adresse suivant :**

<https://www.ibo.org/fr/programmes/diploma-programme/assessment-and-exams/understanding-ib-assessment/>

### **Principes d'évaluation**

*Les travaux des élèves du Programme du diplôme du Baccalauréat International® (IB) font l'objet d'une évaluation interne aussi bien qu'externe.*

*Dans la plupart des matières du Programme du diplôme, l'évaluation repose sur des examens écrits finaux, en raison de leur niveau élevé d'objectivité et de fiabilité.*

*Pour un certain nombre de composantes, l'évaluation intègre des travaux dirigés qui sont effectués par les élèves au cours d'une longue période et sous la supervision de leurs enseignants. Ces travaux, dont l'authenticité est certifiée par les enseignants, sont soumis à une évaluation externe. C'est notamment le cas des essais de Théorie de la Connaissance (TdC) et du Mémoire.*

*Dans la plupart des matières, les élèves doivent également accomplir des tâches d'évaluation élaborées par leurs établissements respectifs. Celles-ci sont évaluées en externe ou notées par les enseignants avant de faire l'objet d'une révision de notation par l'IB.*

### **Le Barème de notation**

#### **Comment les élèves sont-ils notés dans le Programme du diplôme?**

*Dans le Programme du diplôme, les élèves se voient attribuer des notes finales allant de 7 (la plus élevée) à 1 (la plus faible) pour chaque cours du programme auquel ils sont inscrits.*

*Les notes finales octroyées dans les matières sont ensuite additionnées pour obtenir la note finale de l'élève au diplôme. Ce dernier est décerné aux élèves qui obtiennent au moins 24 points, sous réserve de respecter certaines conditions. Celles-ci impliquent notamment d'obtenir certaines notes minimales et de satisfaire aux exigences des trois composantes essentielles du tronc commun du Programme du diplôme.*

### **Le tronc commun du Programme du diplôme**

*La TdC et le mémoire donnent chacun lieu à l'attribution d'une note finale. Pour la théorie de la connaissance (TdC) et le mémoire, l'échelle de notes va de A à E (A étant la note maximale). Ces deux notes permettent aux élèves d'obtenir jusqu'à trois points supplémentaires, qui sont pris en compte dans le calcul de la note finale du diplôme.*

*Le programme créativité, action, service (CAS), qui est la troisième composante du tronc commun, n'entre pas en ligne de compte pour le calcul du total des points. Toutefois, la participation à ce programme doit être certifiée pour pouvoir prétendre à l'obtention du diplôme.*

### ***Cours du niveau moyen et du niveau supérieur***

*Le même nombre de points est attribué aux cours du niveau supérieur (NS) et du niveau moyen (NM). Cette politique illustre l'importance que l'IB accorde à la réussite dans un large éventail de disciplines.*

*Les cours du NS et du NM ont des envergures différentes, mais sont évalués en fonction des mêmes descripteurs de niveaux. En revanche, les candidats du NS doivent faire appel à un ensemble de connaissances ainsi qu'à des compréhensions et des compétences plus variées pour satisfaire aux exigences des divers aspects des descripteurs de niveaux.*

### **IV) Passage de la classe de seconde au Programme du Diplôme du Baccalauréat International :**

Notre établissement propose le choix des matières suivantes dans les groupes de matières 1 à 5 de l'IB :

- Groupe 1 : **Langue et littérature (Français)**, aux niveaux moyen et supérieur
- Groupe 2 : **Anglais B**, aux niveau moyen et supérieur
- Groupe 3 :
  - **Economie** aux niveaux moyen et supérieur
  - **Histoire** aux niveaux moyen et supérieur
- Groupe 4 :
  - **Biologie**, aux niveaux moyen et supérieur
  - **Physique**, aux niveaux moyen et supérieur
  - **Chimie**, aux niveaux moyen et supérieur
- Groupe 5 : **Mathématiques : applications et interprétations**, aux niveaux moyen et supérieur

Tout candidat au diplôme du Baccalauréat International, devra choisir au minimum une matière dans chacun de ces groupes, avec au minimum trois matière au niveau supérieur.

Pour pouvoir être admis au programme du diplôme, ses notes de la classe de seconde devront être au minimum de 8 sur 20 pour les matières choisies au niveau moyen, avec au moins deux matières atteignant 10 sur 20, et au minimum de 10 sur 20, pour les matières choisies au niveau supérieures, avec au minimum une matière atteignant la note de 12 sur 20.

De plus le conseil de classe jugera de l'attitude, de la motivation et de la capacité de travail pour finaliser la décision de passage. En particulier comme rappelé la « Politique d'admission » de notre établissement, il est attendu que l'élève ait pris connaissance et adhère à l'esprit et aux principes de la déclaration de mission du Lycée Enoch Olinga, de la mission de l'IB, et des valeurs prônées par le Profil de l'Apprenant de l'IB, par notre approche éducative et par notre Programme de Développement des Capacités, tels que présentés par les annexes I à III de notre « Politique d'amission ».

-----

### ***Bibliographie et liens :***

*Ressources Complémentaires disponibles sur le site <https://www.ibo.org/fr/> ou à consulter auprès du coordinateur du Diplôme :*

Manuel de procédures pour le programme de diplôme (publié en octobre 2015, mis à jour en novembre 2015, mis à jour en mars 2016)

Le document « *Principes et pratiques d'évaluation de l'IB – Guide de l'évaluation destiné aux élèves et à leurs parents/représentants légaux* » est disponible sur le site de l'IB à l'adresse : <https://www.ibo.org/contentassets/4d92e48d38a4415a87e11555e143a39f/assessment-guide-for-students-and-parents-guardians-fr.pdf>

- « Principes et pratiques d'évaluation au Programme du diplôme » (Ressources IB consultable au Lycée)

<https://www.ibo.org/fr/programmes/diploma-programme/what-is-the-dp/>

<https://www.ibo.org/fr/programmes/diploma-programme/curriculum/>

<https://www.ibo.org/fr/programmes/diploma-programme/assessment-and-exams/understanding-ib-assessment/>